



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

---

*Commission du développement*

---

**PE539.656v01-00**

16.10.2014

# **AMENDEMENTS**

## **1 - 65**

**Projet de proposition de résolution**

**Linda McAvan**

au nom de la commission du développement

(PE537.519v01-00)

Sous-alimentation infantile dans les pays en développement

AM\1036546FR.doc

PE539.656v01-00

**FR**

*Unie dans la diversité*

**FR**

AM\_Com\_NonLegRE

**Amendement 1**  
**Maria Heubuch, Heidi Hautala**

**Projet de proposition de résolution**  
**Titre**

*Projet de proposition de résolution*

Résolution du Parlement européen relative à la sous-alimentation *infantile* dans les pays en développement

*Amendement*

Résolution du Parlement européen relative à la sous-alimentation *et à la malnutrition infantiles* dans les pays en développement

Or. en

**Amendement 2**  
**Patrizia Toia**

**Projet de proposition de résolution**  
**Visa 8 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*– vu les objectifs fixés par l'Assemblée mondiale de la santé,*

Or. it

**Amendement 3**  
**Maria Heubuch, Heidi Hautala**

**Projet de proposition de résolution**  
**Visa 8 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*– vu le rapport général et le rapport de synthèse publiés en 2009 par les Nations unies sur l'évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement<sup>1 bis</sup>,*

1 bis

<http://www.unep.org/dewa/Assessments/Ecosystems/IAASTD/tabid/105853/Default.aspx>

Or. en

**Amendement 4**  
**Ignazio Corrao**

**Projet de proposition de résolution**  
**Visa 8 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*– vu le rapport de l'Unicef intitulé "Suivre les progrès dans le domaine de la nutrition de l'enfant et de la mère: une priorité en matière de survie et de développement", publié en 2009,*

Or. it

**Amendement 5**  
**Maria Heubuch, Heidi Hautala**

**Projet de proposition de résolution**  
**Visa 8 ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*– vu le rapport intitulé "Agroécologie et droit à l'alimentation", que le rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation a présenté lors de la seizième session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU le 8 mars 2011,*

Or. en

**Amendement 6**  
**Patrizia Toia**

PE539.656v01-00

4/38

AM\1036546FR.doc

**Projet de proposition de résolution  
Visa 9 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*– vu le thème de l'Expo 2015, "Nourrir la planète – Énergie pour la vie",*

Or. it

**Amendement 7  
Ignazio Corrao**

**Projet de proposition de résolution  
Considérant A**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

A. considérant que près d'un milliard de personnes souffrent encore de la faim, que, dans le monde entier, au moins 225 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent de sous-alimentation aiguë et chronique et qu'on estime à 2,6 millions le nombre de ceux qui meurent chaque année dans les pays en développement;

A. considérant que près d'un milliard de personnes souffrent encore de la faim, que, dans le monde entier, au moins 225 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent de sous-alimentation aiguë et chronique *et de retards de croissance dus à la sous-alimentation infantile et maternelle chronique*, et qu'on estime à 2,6 millions le nombre de ceux *d'entre eux* qui meurent chaque année dans les pays en développement;

Or. it

**Amendement 8  
Nirj Deva**

**Projet de proposition de résolution  
Considérant A bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*A bis. considérant que, d'après l'indice mondial de la "faim invisible"<sup>I bis</sup>, près de 2 milliards de personnes dans le monde,*

*soit une personne sur trois dans les pays en développement, souffrent de carences chroniques en vitamines et minéraux essentiels (micronutriments), un phénomène que l'on appelle "faim invisible", qui augmente le risque de malformations congénitales et d'infections et qui hypothèque le développement;*

---

*<sup>1 bis</sup> The Global Hidden Hunger Indices and Maps: An Advocacy Tool for Action, <http://capacity4dev.ec.europa.eu/hunger-foodsecurity-nutrition/document/global-hidden-hunger-indices-and-maps-advocacy-tool-action#sthash.Thg0McN2.dpuf>*

Or. en

**Amendement 9**  
**Ignazio Corrao**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant A bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*A bis. considérant que la sous-alimentation reste souvent indétectable jusqu'au moment où elle devient grave, que des enfants qui semblent en bonne santé peuvent, en réalité, se trouver en grand danger et voir leur santé et leur développement menacés par des séquelles permanentes;*

Or. it

**Amendement 10**  
**Ignazio Corrao**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant A ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*A ter. considérant que la sous-alimentation affaiblit les enfants et les rend plus vulnérables à des pathologies que leur organisme pourrait autrement combattre seul, et que plus d'un tiers des enfants morts de pneumonie, de diarrhée et d'autres maladies auraient pu survivre s'ils n'avaient pas souffert de sous-alimentation;*

Or. it

**Amendement 11**  
**Davor Ivo Stier, Bogdan Brunon Wenta**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant B bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*B bis. considérant que près de 20 millions d'enfants souffrent toujours de malnutrition aiguë sévère, et pas uniquement dans des contextes d'urgence, mais que seuls 10 % d'entre eux ont accès à un traitement;*

Or. en

**Amendement 12**  
**Lorenzo Fontana**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant D**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

D. considérant que la sous-alimentation est

D. considérant que la sous-alimentation est

également un facteur de morbidité et **de baisse de la productivité** et qu'elle entrave le développement social et économique dans les pays en développement;

également un facteur de morbidité et **un obstacle au développement** et qu'elle entrave le développement social et économique dans les pays en développement;

Or. it

**Amendement 13**  
**Ignazio Corrao**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant D bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***D bis. considérant que ceux qui survivent à la sous-alimentation souffrent souvent, tout au long de leur vie, de carences physiques et intellectuelles qui limitent leur capacité d'apprentissage et d'insertion dans le monde du travail, et qu'ils reproduisent ainsi, de génération en génération, un cycle de maladie et de pauvreté;***

Or. it

**Amendement 14**  
**Lorenzo Fontana**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant E**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

E. considérant que, du fait des répercussions du changement climatique sur la production agricole et, partant, sur l'alimentation, le nombre d'enfants souffrant de sous-nutrition devrait augmenter;

E. considérant que, du fait des répercussions du changement climatique sur la production agricole et, partant, sur l'alimentation, le nombre d'enfants souffrant de sous-nutrition devrait augmenter ***et que, à cet égard, l'usage de techniques intensives pour l'élevage et la production agricole est à déplorer;***



**Amendement 15**

**Maria Heubuch, Heidi Hautala, Patrizia Toia, Norbert Neuser**

**Projet de proposition de résolution**

**Considérant E bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***E bis. considérant que les investisseurs privés et les pouvoirs publics manifestent un intérêt croissant pour l'acquisition ou la location à long terme de vastes surfaces de terres arables, principalement dans les pays en développement d'Afrique et d'Amérique latine; considérant que cet accaparement des terres constitue une nouvelle menace pour la sécurité alimentaire;***

Or. en

**Amendement 16**

**Maria Heubuch, Heidi Hautala**

**Projet de proposition de résolution**

**Considérant E ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***E ter. considérant que la pauvreté rurale et urbaine à grande échelle, aggravée par l'exode rural dû au fait que la petite agriculture n'est plus un débouché viable pour beaucoup, est une cause importante de la faim dans les pays en développement;***

Or. en

**Amendement 17**

**Maria Heubuch, Heidi Hautala, Patrizia Toia, Norbert Neuser**

**Projet de proposition de résolution**

**Considérant E quater (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*E quater. considérant qu'il est nécessaire d'investir dans l'agriculture des pays en développement afin de remédier à la sous-alimentation, mais que les accords commerciaux comportant des investissements risquent d'être préjudiciables à la sécurité alimentaire et d'aggraver la malnutrition si la location ou la vente de terres arables à des investisseurs privés ont pour effet d'empêcher l'accès des populations locales aux ressources productives indispensables à leur subsistance ou d'exporter et de vendre de grandes quantités de nourriture sur les marchés internationaux, ce qui rendrait les pays destinataires des investissements plus tributaires des fluctuations des prix des matières premières sur ces marchés, et par conséquent plus vulnérables à ces variations;*

Or. en

**Amendement 18**

**Maria Heubuch, Heidi Hautala**

**Projet de proposition de résolution**

**Considérant E quinquies (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*E quinquies. considérant que le développement de la production agricole traditionnelle et durable, de petite et moyenne envergure et destinée essentiellement à la consommation locale joue un rôle clé dans la lutte contre la*

*sous-alimentation et dans la sécurité alimentaire des pays en développement; que le potentiel des tissus agricoles fondés sur de petites et moyennes exploitations pour l'accroissement de la production alimentaire globale est prouvé; que l'accent mis uniquement sur la production aux fins de l'exportation dans les pays en développement tend à avoir des conséquences négatives, notamment sur les femmes travaillant dans de petites exploitations;*

Or. en

**Amendement 19**  
**Maria Heubuch, Heidi Hautala**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant E sexies (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*E sexies. considérant que le rapport intitulé "Agroécologie et droit à l'alimentation", que le rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation a présenté au Conseil des droits de l'homme de l'ONU le 8 mars 2011, démontre que l'agroécologie, si elle est suffisamment soutenue, peut doubler la production alimentaire dans des régions entières en l'espace de dix ans, tout en atténuant les effets du changement climatique et la pauvreté rurale;*

Or. en

**Amendement 20**  
**Lorenzo Fontana**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant J**

*Projet de proposition de résolution*

J. considérant que les organisations internationales confirment que la production alimentaire suffirait à nourrir l'ensemble de la population mondiale et que la sous-alimentation infantile est liée à ***l'insécurité alimentaire et à la pauvreté des ménages, à des soins et des habitudes alimentaires inadaptés, à l'insalubrité des logements et à l'insuffisance des services de santé;***

*Amendement*

J. considérant que les organisations internationales confirment que la production alimentaire suffirait à nourrir l'ensemble de la population mondiale ***si les ressources étaient réparties de manière plus équitable*** et que la sous-alimentation infantile est liée à ***l'état de*** pauvreté ***dans lequel vivent des centaines de millions de personnes;***

Or. it

**Amendement 21**

**Patrizia Toia**

**Projet de proposition de résolution**

**Considérant J**

*Projet de proposition de résolution*

J. considérant que les organisations internationales confirment que la production alimentaire suffirait à nourrir l'ensemble de la population mondiale et que la sous-alimentation infantile est liée à l'insécurité alimentaire ***et*** à la pauvreté des ménages, à des soins et des habitudes alimentaires inadaptés, à l'insalubrité des logements et à l'insuffisance des services de santé;

*Amendement*

J. considérant que les organisations internationales confirment que la production alimentaire suffirait à nourrir l'ensemble de la population mondiale et que la sous-alimentation infantile est liée à l'insécurité alimentaire, à la pauvreté des ménages ***et à l'exclusion,*** à des soins et des habitudes alimentaires inadaptés, à l'insalubrité des logements et à l'insuffisance des services de santé;

Or. it

**Amendement 22**

**Nirj Deva**

**Projet de proposition de résolution**

**Considérant L bis (nouveau)**

***L bis. considérant que, d'après la publication du Lancet sur l'alimentation de la mère et de l'enfant<sup>1 bis</sup>, l'apport de micronutriments multiples à la mère pendant la grossesse permettrait de sauver 102 000 vies par an, tandis que l'apport bien ciblé de suppléments en vitamine A et en zinc aux enfants sauverait 145 000 vies supplémentaires;***

---

*<sup>1 bis</sup> The Lancet Series on Maternal and Child Nutrition,  
<http://www.thelancet.com/series/maternal-and-child-nutrition>*

Or. en

## Amendement 23

Paul Rübig

### Projet de proposition de résolution

#### Paragraphe 1

*Projet de proposition de résolution*

1. souligne la multitude des causes de la sous-alimentation infantile, et insiste sur le fait qu'elles sont pour la plupart d'origine humaine, donc évitables: la répartition inégale des ressources et/ou leur exploitation non durable, la discrimination à l'égard des femmes et des enfants, la mauvaise santé due aux insuffisances des systèmes de soins, ou encore la mauvaise gestion des affaires publiques;

*Amendement*

1. souligne la multitude des causes de la sous-alimentation infantile, et insiste sur le fait qu'elles sont pour la plupart d'origine humaine, donc évitables: ***l'inefficacité des structures économiques***, la répartition inégale des ressources et/ou leur exploitation non durable, la discrimination à l'égard des femmes et des enfants, la mauvaise santé due aux insuffisances des systèmes de soins, ou encore la mauvaise gestion des affaires publiques;

Or. de

## Amendement 24

Maria Heubuch, Norbert Neuser, Heidi Hautala

### Projet de proposition de résolution

#### Paragraphe 1

##### *Projet de proposition de résolution*

1. souligne la multitude des causes de la sous-alimentation infantile, et insiste sur le fait qu'elles sont pour la plupart d'origine humaine, donc évitables: la répartition inégale des ressources et/ou leur exploitation non durable, la discrimination à l'égard des femmes et des enfants, la mauvaise santé due aux insuffisances des systèmes de soins, ou encore la mauvaise gestion des affaires publiques;

##### *Amendement*

1. souligne la multitude des causes de la sous-alimentation infantile et insiste sur le fait qu'elles sont pour la plupart d'origine humaine, donc évitables: la répartition inégale des ressources et/ou leur exploitation non durable, ***la dépendance excessive à la monoculture***, la discrimination à l'égard des femmes et des enfants, la mauvaise santé due aux insuffisances des systèmes de soins, ou encore la mauvaise gestion des affaires publiques;

Or. en

## Amendement 25

Davor Ivo Stier, Bogdan Brunon Wenta

### Projet de proposition de résolution

#### Paragraphe 1

##### *Projet de proposition de résolution*

1. souligne la multitude des causes de la sous-alimentation infantile, et insiste sur le fait qu'elles sont pour la plupart d'origine humaine, donc évitables: la répartition inégale des ressources et/ou leur exploitation non durable, la discrimination à l'égard des femmes et des enfants, la mauvaise santé due aux insuffisances des systèmes de soins, ***ou encore la mauvaise gestion des affaires publiques***;

##### *Amendement*

1. souligne la multitude des causes de la sous-alimentation infantile et insiste sur le fait qu'elles sont pour la plupart d'origine humaine, donc évitables: la répartition inégale des ressources et/ou leur exploitation non durable, ***la mauvaise gestion des affaires publiques***, la discrimination à l'égard des femmes et des enfants ***et*** la mauvaise santé due aux insuffisances des systèmes de soins;

Or. en

**Amendement 26**  
**Patrizia Toia**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Projet de proposition de résolution*

1. souligne la multitude des causes de la sous-alimentation infantile, et insiste sur le fait qu'elles sont pour la plupart d'origine humaine, donc évitables: la répartition inégale des ressources et/ou leur exploitation non durable, la discrimination à l'égard des femmes et des enfants, la mauvaise santé due aux insuffisances des systèmes de soins, ***ou encore*** la mauvaise gestion des affaires publiques;

*Amendement*

1. souligne la multitude des causes de la sous-alimentation infantile et insiste sur le fait qu'elles sont pour la plupart d'origine humaine, donc évitables: la répartition inégale des ressources et/ou leur exploitation non durable, la discrimination à l'égard des femmes et des enfants, la mauvaise santé due aux insuffisances des systèmes de soins, la mauvaise gestion des affaires publiques, ***ou encore l'absence d'éducation, notamment des mères de famille;***

Or. it

**Amendement 27**  
**Maria Heubuch, Heidi Hautala, Patrizia Toia, Norbert Neuser**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***1 bis. rappelle que l'agriculture demeure une source fondamentale de revenus, de subsistance et de sécurité alimentaire pour les populations rurales; note néanmoins que les terres rurales sont soumises à de multiples pressions, en raison de la croissance démographique, du changement d'affectation des sols, de l'investissement commercial et de la dégradation environnementale due à la sécheresse, à l'érosion et à l'appauvrissement des sol en éléments nutritifs, mais aussi des catastrophes naturelles et des conflits; estime, dans ce contexte, qu'il est essentiel de garantir la***

*propriété foncière des populations rurales pour atteindre les OMD; insiste en particulier sur la nécessité de garantir l'accès des femmes à la terre, car il s'agit d'un aspect important de l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement, puisque les femmes jouent un rôle majeur dans la production alimentaire dans les régions rurales et périurbaines et ont de lourdes responsabilités dans l'alimentation de leur famille;*

Or. en

### **Amendement 28**

**Davor Ivo Stier, Bogdan Brunon Wenta**

#### **Projet de proposition de résolution Paragraphe 3**

##### *Projet de proposition de résolution*

3. souligne que, du point de vue du cycle de vie, la période la plus déterminante pour la satisfaction des besoins nutritionnels de l'enfant se situe dans ses 1 000 premiers jours, grossesse comprise, car c'est à ce moment-là que ses besoins nutritionnels sont élevés pour soutenir sa croissance et son développement, qu'il est plus facilement sujet aux infections et qu'il est totalement dépendant des autres pour ce qui est de l'alimentation, des soins et des relations sociales;

##### *Amendement*

*(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

### **Amendement 29**

**Davor Ivo Stier, Bogdan Brunon Wenta**

#### **Projet de proposition de résolution Paragraphe 4**



*Projet de proposition de résolution*

4. réaffirme qu'il est indispensable, pour améliorer la nutrition infantile et maternelle, de mettre en place des politiques coordonnées dans plusieurs domaines influant sur la sous-alimentation, notamment la santé, l'éducation, l'agriculture, l'eau, l'accès à l'énergie et les infrastructures sanitaires, et invite la Commission et les États membres à adopter des stratégies de développement cohérentes à long terme et à faire leur possible pour réduire également la sous-alimentation dans le cadre des situations de crise et des interventions humanitaires;

*Amendement*

4. réaffirme qu'il est indispensable, pour améliorer la nutrition infantile et maternelle, de mettre en place ***une approche intégrée et*** des politiques coordonnées dans plusieurs domaines influant sur la sous-alimentation, notamment la santé, l'éducation, l'agriculture, l'eau, l'accès à l'énergie et les infrastructures sanitaires, ***ainsi que de stimuler l'engagement responsable de tous les acteurs concernés,*** et invite la Commission et les États membres à adopter des stratégies de développement cohérentes à long terme et à faire leur possible pour réduire également la sous-alimentation dans le cadre des situations de crise et des interventions humanitaires;

Or. en

**Amendement 30**  
**Lorenzo Fontana**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Projet de proposition de résolution*

4. réaffirme qu'il est indispensable, pour améliorer la nutrition infantile et maternelle, de mettre en place des politiques coordonnées dans plusieurs domaines influant sur la sous-alimentation, notamment la santé, l'éducation, l'agriculture, l'eau, l'accès à l'énergie et les infrastructures sanitaires, et invite la Commission et les États membres à adopter des stratégies de développement cohérentes à long terme et à faire leur possible pour réduire également la sous-alimentation dans le cadre des situations de crise et des interventions humanitaires;

*Amendement*

4. réaffirme qu'il est indispensable, pour améliorer la nutrition infantile et maternelle, de mettre en place des politiques coordonnées dans plusieurs domaines influant sur la sous-alimentation, notamment la santé, l'éducation – ***particulièrement en matière de nutrition*** – , l'agriculture, l'eau, l'accès à l'énergie et les infrastructures sanitaires, et invite la Commission et les États membres à adopter des stratégies de développement cohérentes à long terme et à faire leur possible pour réduire également la sous-alimentation dans le cadre des situations de crise et des interventions humanitaires;

**Amendement 31**  
**Maria Heubuch, Heidi Hautala**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*4 bis. souligne que, dans un contexte où l'agriculture traditionnelle repose essentiellement sur la monoculture, la conversion des polycultures à des cultures céréalières simples a contribué à créer des carences en micronutriment dans de nombreux pays en développement; ajoute que la diversité nutritionnelle, qui résulte de la diversité des cultures revêt une importance particulière pour les enfants et les femmes et que la diversité des espèces cultivées et élevées dans les exploitations qui appliquent les principes de l'agroécologie ainsi que dans l'agriculture urbaine et périurbaine est un atout qu'il faut exploiter dans ce contexte, car il garantit la production de nutriments variés;*

Or. en

**Amendement 32**  
**Maria Heubuch, Heidi Hautala**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*4 ter. demande à l'Union européenne, dans la foulée des recommandation du rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, d'encourager l'évolution vers l'agroécologie, car elle*

*permettrait aux pays concernés d'assurer leur autosuffisance agricole, d'améliorer l'alimentation de leurs habitants, de réduire leur taux de pauvreté et d'atténuer les effets du changement climatique; invite par conséquent l'Union à axer de toute urgence ses programmes d'aide alimentaire et d'investissements agricoles dans les pays en développement sur les organisations de petits producteurs, qui sont à même de promouvoir les bonnes pratiques agroécologiques auprès des agriculteurs;*

Or. en

**Amendement 33**  
**Maria Heubuch, Heidi Hautala**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 quater (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*4 quater. souligne que le jardinage et l'élevage domestiques peuvent contribuer efficacement à diversifier la production et la consommation, non seulement dans les régions rurales, mais aussi dans les régions urbaines et périurbaines; ajoute que ces activités sont surtout exercées par des femmes et les autonomisent, en leur permettant d'accroître leurs revenus et de valoriser leur rôle; estime que le jardinage domestique augmente la consommation de denrées riches en micronutriments et améliore efficacement l'alimentation des enfants; demande à l'Union et à ses États membres de tenir compte de cet aspect dans leurs programmes d'aide au développement;*

Or. en

**Amendement 34**

**Maria Heubuch, Heidi Hautala, Patrizia Toia, Norbert Neuser**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 4 quinquies (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***4 quinquies. souligne l'importance de la production agricole et piscicole traditionnelle et durable, de petite et moyenne envergure et destinée essentiellement à la consommation locale dans la lutte contre la sous-alimentation et dans la sécurité alimentaire des pays en développement; demande que des mesures soient prises pour empêcher la disparition des petits et moyens agriculteurs et de la pêche à petite et moyenne échelle, et pour éviter de saper leur capacité à produire des denrées alimentaires pour la population locale;***

Or. en

**Amendement 35**

**Maria Heubuch, Heidi Hautala**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 4 sexies (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***4 sexies. demande à l'Union européenne d'accroître l'aide destinée aux petites exploitations agricoles durables et aux exploitations rurales et agricoles de taille moyenne, à des fins de consommation locale essentiellement, dans ses programmes d'aide au développement, et d'investir dans des programmes participatifs gérés au niveau national qui devraient être mis en œuvre localement en coopération avec les agriculteurs et leurs représentants, les autorités locales et régionales et les organisations de la***

*société civile;*

Or. en

**Amendement 36**

**Maria Heubuch, Heidi Hautala**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 4 septies (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*4 septies. constate que l'hybridation, parfois au moyen d'OGM, peut augmenter les récoltes pendant une génération, mais que pour atteindre le rendement escompté, les semences doivent être rachetées chaque année, ont besoin d'engrais et de pesticides artificiels et d'un apport en eau qui est impossible à fournir dans de nombreuses petites parcelles; déplore que cette situation conduit à une déperdition des semences que des agriculteurs ont mis des générations à adapter aux conditions climatiques et pédologiques locales; souligne que les programmes d'élevage participatif et les semences obtenues par les agriculteurs jouent un rôle important dans l'adaptation au changement climatique et dans la sécurité alimentaire à longue échéance; demande à l'Union européenne, dans le cadre des programmes qu'elle finance, de préserver et d'améliorer ce rôle que jouent l'obtention locale de semences et l'élevage participatif et de veiller à réduire au minimum, voire à zéro, leurs besoins en intrants chimiques, souvent coûteux;*

Or. en

**Amendement 37**

**Davor Ivo Stier, Bogdan Brunon Wenta**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Projet de proposition de résolution*

5. salue les progrès réalisés ces dernières années dans la lutte contre la sous-alimentation infantile, comme le démontrent les indicateurs permettant d'évaluer la réalisation de l'objectif du Millénaire n° 1; estime néanmoins que le nombre d'enfants qui meurent ou qui souffrent de sous-alimentation reste élevé et contribue à la perpétuation du cercle vicieux de la pauvreté et de la faim;

*Amendement*

5. salue les progrès réalisés ces dernières années dans la lutte contre la sous-alimentation infantile, comme le démontrent les indicateurs permettant d'évaluer la réalisation de l'objectif du Millénaire n° 1; estime néanmoins que le nombre d'enfants qui meurent ou qui souffrent de sous-alimentation reste ***trop*** élevé et contribue à la perpétuation du cercle vicieux de la pauvreté et de la faim;

Or. en

**Amendement 38**  
**Patrizia Toia**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 6**

*Projet de proposition de résolution*

6. souligne, par conséquent, que la lutte contre la sous-alimentation infantile et la garantie d'un accès universel à une alimentation adéquate et nutritive devraient continuer à figurer parmi les objectifs prioritaires de l'agenda pour l'après-2015;

*Amendement*

6. souligne, par conséquent, que la lutte contre la sous-alimentation infantile et ***contre toutes les formes de malnutrition (y compris la "faim invisible")***, ainsi que la garantie d'un accès universel à une alimentation adéquate et nutritive, devraient continuer à figurer parmi les objectifs prioritaires de l'agenda pour l'après-2015;

Or. it

**Amendement 39**  
**Davor Ivo Stier, Bogdan Brunon Wenta**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 6**

*Projet de proposition de résolution*

6. souligne, par conséquent, que la lutte contre la sous-alimentation infantile et la garantie d'un accès universel à une alimentation adéquate et nutritive devraient continuer à figurer parmi les objectifs prioritaires de l'agenda pour l'après-2015;

*Amendement*

6. souligne par conséquent que la lutte contre la sous-alimentation infantile et la garantie d'un accès universel à une alimentation adéquate et nutritive devraient **demeurer** parmi les **principaux éléments de l'objectif de l'éradication de la faim** dans l'agenda pour l'après-2015, **et lance un appel pour que soient atteints d'ici 2025 les objectifs internationaux de réduction des retards de croissance des enfants de moins de cinq ans et pour que toutes les formes de malnutrition aient disparu d'ici 2030;**

Or. en

**Amendement 40**  
**Patrizia Toia**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Projet de proposition de résolution*

8. souligne l'importance de la volonté politique dans la lutte contre la malnutrition; se félicite de la mise au point d'une feuille de route pour le renforcement de la nutrition par le comité permanent de la nutrition des Nations unies en vue d'améliorer rapidement la nutrition, notamment dans les pays les plus touchés, en collaboration avec différentes parties prenantes, dont les agences des Nations unies compétentes en la matière; prie la Commission et les États membres de mettre en œuvre les principes énoncés dans cette feuille de route;

*Amendement*

8. souligne l'importance de la volonté politique dans la lutte contre la malnutrition; se félicite de la mise au point d'une feuille de route pour le renforcement de la nutrition par le comité permanent de la nutrition des Nations unies en vue d'améliorer rapidement la nutrition, notamment dans les pays les plus touchés, en collaboration avec différentes parties prenantes, dont les agences des Nations unies compétentes en la matière; prie la Commission et les États membres de mettre en œuvre les principes énoncés dans cette feuille de route; **invite la Commission à encourager et à structurer la participation au mouvement SUN de la société civile et des organisations de terrain, qui sont au contact direct des petits producteurs et des ménages;**

**Amendement 41**  
**Ignazio Corrao**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Projet de proposition de résolution*

9. se félicite que la Commission européenne se soit engagée à investir 3,5 milliards d'euros entre 2014 et 2020 pour améliorer la nutrition dans certains pays parmi les plus pauvres du monde et lui demande de revoir ses engagements à la hausse en ce qui concerne les interventions axées sur la nutrition, de manière à réaliser l'objectif qu'elle s'est fixé de réduire, d'ici à 2025, de sept millions le nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance;

*Amendement*

9. se félicite que la Commission européenne se soit engagée à investir 3,5 milliards d'euros entre 2014 et 2020 pour améliorer la nutrition dans certains pays parmi les plus pauvres du monde et lui demande de revoir ses engagements à la hausse en ce qui concerne les interventions axées sur la nutrition, ***en accordant une attention particulière à la garantie d'un accès durable à l'eau potable et à l'électricité***, de manière à réaliser l'objectif qu'elle s'est fixé de réduire, d'ici à 2025, de sept millions le nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance;

**Amendement 42**  
**Patrizia Toia**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Projet de proposition de résolution*

10. met l'accent sur le rôle essentiel que jouent les femmes dans la nutrition infantile et la sécurité alimentaire, notamment par l'allaitement, la production, l'achat, la préparation et la distribution de la nourriture au sein de la famille, la prise en charge des enfants et des malades, ainsi que par l'observation de bonnes pratiques

*Amendement*

10. met l'accent sur le rôle essentiel que jouent les femmes dans la nutrition infantile et la sécurité alimentaire, notamment par l'allaitement (***exclusif au cours des six premiers mois***), la production, l'achat, la préparation et la distribution de la nourriture au sein de la famille, la prise en charge des enfants et



d'hygiène; rappelle que les femmes assument 80 % de la production agricole en Afrique, bien qu'elles n'accèdent encore que très rarement à la propriété des terres qu'elles cultivent; appelle donc de ses vœux l'introduction de la dimension hommes-femmes et la promotion de l'autonomisation des femmes dans toutes les politiques visant à lutter contre la sous-alimentation infantile;

des malades, ainsi que par l'observation de bonnes pratiques d'hygiène; rappelle que les femmes assument 80 % de la production agricole en Afrique, bien qu'elles n'accèdent encore que très rarement à la propriété des terres qu'elles cultivent; appelle donc de ses vœux l'introduction de la dimension hommes-femmes et la promotion de l'autonomisation des femmes dans toutes les politiques visant à lutter contre la sous-alimentation infantile;

Or. it

### **Amendement 43** **Nirj Deva**

#### **Projet de proposition de résolution** **Paragraphe 10**

##### *Projet de proposition de résolution*

10. met l'accent sur le rôle essentiel que jouent les femmes dans la nutrition infantile et la sécurité alimentaire, notamment par l'allaitement, la production, l'achat, la préparation et la distribution de la nourriture au sein de la famille, la prise en charge des enfants et des malades, ainsi que par l'observation de bonnes pratiques d'hygiène; ***rappelle que les femmes assument 80 % de la production agricole en Afrique, bien qu'elles n'accèdent encore que très rarement à la propriété des terres qu'elles cultivent; appelle donc de ses vœux l'introduction de la dimension hommes-femmes et la promotion de l'autonomisation des femmes dans toutes les politiques visant à lutter contre la sous-alimentation infantile;***

##### *Amendement*

10. met l'accent sur le rôle essentiel que jouent les femmes dans la nutrition infantile et la sécurité alimentaire, notamment par l'allaitement, la production, l'achat, la préparation et la distribution de la nourriture au sein de la famille, la prise en charge des enfants et des malades, ainsi que par l'observation de bonnes pratiques d'hygiène; ***constate qu'alors que les femmes produisent 60 à 80 % de la nourriture dans les pays en développement, la faim chronique frappe la population féminine à hauteur de 60 %;***

Or. en

**Amendement 44**  
**Paul Rübzig**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Projet de proposition de résolution*

10. met l'accent sur le rôle essentiel que jouent les femmes dans la nutrition infantile et la sécurité alimentaire, notamment par l'allaitement, la production, l'achat, la préparation et la distribution de la nourriture au sein de la famille, la prise en charge des enfants et des malades, ainsi que par l'observation de bonnes pratiques d'hygiène; rappelle que les femmes assument 80 % de la production agricole en Afrique, bien qu'elles n'accèdent encore que très rarement à la propriété des terres qu'elles cultivent; appelle donc de ses vœux l'introduction de la dimension hommes-femmes *et la promotion de l'autonomisation des femmes* dans toutes les politiques visant à lutter contre la sous-alimentation infantile;

*Amendement*

10. met l'accent sur le rôle essentiel que jouent les femmes dans la nutrition infantile et la sécurité alimentaire, notamment par l'allaitement, la production, l'achat, la préparation et la distribution de la nourriture au sein de la famille, la prise en charge des enfants et des malades, ainsi que par l'observation de bonnes pratiques d'hygiène; rappelle que les femmes assument 80 % de la production agricole en Afrique, bien qu'elles n'accèdent encore que très rarement à la propriété des terres qu'elles cultivent; appelle donc de ses vœux l'introduction de la dimension hommes-femmes dans toutes les politiques visant à lutter contre la sous-alimentation infantile, *afin de garantir que les hommes et les femmes cohabitent sur un pied d'égalité*;

Or. de

**Amendement 45**  
**Nirj Deva**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*10 bis. souligne que les femmes, bien qu'elles soient responsables d'environ 80 % de l'agriculture en Afrique, ne détiennent officiellement que 2 % des terres; ajoute que, d'après des programmes menés récemment en Inde, au Kenya, au Honduras, au Ghana, au Nicaragua et au Népal, les ménages où la femme est chef de famille bénéficient*

*Amendement*

*d'une plus grande sécurité alimentaire et de meilleurs soins de santé et attachent davantage d'importance à l'éducation que les ménages dirigés par des hommes;*

Or. en

**Amendement 46**  
**Patrizia Toia**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*10 bis. souligne qu'il existe un lien étroit entre le niveau d'instruction de la mère et l'état nutritionnel de sa famille; demande par conséquent que l'accès des femmes au système éducatif soit amélioré, notamment par l'élimination des obstacles à l'alphabétisation et à l'instruction liés aux inégalités hommes-femmes;*

Or. it

**Amendement 47**  
**Nirj Deva**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 10 ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*10 ter. appelle donc de ses vœux l'introduction de la dimension hommes-femmes et la promotion de l'autonomisation des femmes dans toutes les politiques visant à lutter contre la sous-alimentation infantile;*

Or. en

**Amendement 48**  
**Marlene Mizzi**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 11**

*Projet de proposition de résolution*

11. souligne que la sous-alimentation des femmes enceintes a des conséquences dévastatrices pour les nouveau-nés, susceptibles de nuire de manière irréversible au développement futur de l'enfant; demande, par conséquent, qu'une attention particulière soit accordée à la protection de la santé et des droits des femmes;

*Amendement*

11. souligne que la sous-alimentation des femmes enceintes a des conséquences dévastatrices pour les nouveau-nés, susceptibles de nuire de manière irréversible au développement futur de l'enfant; demande, par conséquent, qu'une attention particulière soit accordée à la protection de la santé et des droits des femmes ***et que l'éducation à la nutrition fasse partie intégrante des programmes d'enseignement à l'intention des filles;***

Or. en

**Amendement 49**  
**Marlene Mizzi**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 11 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

***11 bis. réaffirme l'importance de l'alphabétisation, qui est un atout de poids dans la lutte contre la pauvreté et dans l'accroissement du développement économique; souligne par conséquent combien il importe de soutenir l'enseignement des filles et d'investir dans ce domaine, car cela améliore leur chances de vivre en meilleure santé et de mener une existence plus productive, pour elles-mêmes et pour leurs futurs enfants;***

Or. en

**Amendement 50**  
**Nirj Deva**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Projet de proposition de résolution*

14. rappelle que la "faim invisible", c'est-à-dire l'existence de carences en micronutriments dans le régime alimentaire, peut se traduire par un retard de croissance physique et de développement intellectuel chez les enfants;

*Amendement*

14. rappelle que **les carences en micronutriments, qui représentent près de 7 % de la charge de morbidité dans le monde, ont de graves conséquences sur le développement physique et cognitif des enfants, dès le plus jeune âge; souligne que, dans les vingt pays qui affichent les scores les plus élevés de l'indice mondial de la "faim invisible" (dont dix-huit se trouvent en Afrique subsaharienne et deux – l'Inde et l'Afghanistan – se trouvent en Asie), les taux de carence en fer et en vitamine A sont extrêmement élevés chez les enfants en âge préscolaire;**

Or. en

**Amendement 51**  
**Patrizia Toia**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Projet de proposition de résolution*

14. rappelle que la "faim invisible", c'est-à-dire l'existence de carences en micronutriments dans le régime alimentaire, peut se traduire par un retard de croissance physique et de développement intellectuel chez les enfants;

*Amendement*

14. rappelle que la "faim invisible", c'est-à-dire l'existence de carences en micronutriments dans le régime alimentaire, peut se traduire par un retard de croissance physique et de développement intellectuel chez les enfants; **que cette forme de dénutrition est la plus répandue et la plus dangereuse, car elle entretient également le cercle vicieux de la pauvreté; souligne qu'il est indispensable, pour y remédier, d'apporter une aide en matière d'éducation et de formation, et que les contributions du**

*secteur privé social, des organisations de terrain et de la société civile jouent un rôle important dans ce combat;*

Or. it

**Amendement 52**  
**Patrizia Toia**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Projet de proposition de résolution*

15. souligne que la sous-alimentation infantile ne résulte pas uniquement de pénuries alimentaires et du manque d'infrastructures, mais aussi de problèmes de répartition de la nourriture et d'insuffisance de l'accès aux aliments, ainsi que de l'insuffisance de pouvoir d'achat, notamment du fait de la hausse des prix alimentaires aggravée par la spéculation sur les matières premières; fait observer que la faiblesse du pouvoir d'achat touche principalement les populations pauvres des zones urbaines qui n'ont pas la possibilité de produire leur propre nourriture;

*Amendement*

15. souligne que la sous-alimentation infantile ne résulte pas uniquement de pénuries alimentaires et du manque d'infrastructures, mais aussi de problèmes de répartition de la nourriture et d'insuffisance de l'accès aux aliments, ainsi que de l'insuffisance de pouvoir d'achat, notamment du fait de la hausse des prix alimentaires aggravée par la spéculation sur les matières premières; fait observer que la faiblesse du pouvoir d'achat touche principalement les populations pauvres des zones urbaines qui n'ont pas la possibilité de produire leur propre nourriture; *estime qu'il est important, à cette fin, de protéger les petits exploitants agricoles et les cultures traditionnelles;*

Or. it

**Amendement 53**  
**Maria Heubuch, Heidi Hautala, Patrizia Toia, Norbert Neuser**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*15 bis. souligne que l'accaparement des terres qui découle d'acquisitions de vastes*

*superficies dans les pays en développement constitue une nouvelle menace pour la sécurité alimentaire; ajoute qu'il est certes nécessaire d'investir dans l'agriculture, mais que l'accélération de l'évolution vers des formes d'agriculture extensive hautement mécanisée risque, paradoxalement, d'aggraver la pauvreté et la malnutrition, en intensifiant encore la concurrence déjà inégale entre l'agriculture extensive industrialisée, qui s'approprie les marchés, et la petite agriculture, dont dépend la survie d'une grande population rurale et pauvre; demande par conséquent à l'Union de mettre à niveau l'aide qu'elle fournit aux pays en développement en lien avec la mise sur pied d'accords d'investissement, afin de permettre aux pays d'accueil de réglementer les transactions foncières dans l'intérêt du public;*

Or. en

**Amendement 54**  
**Maria Heubuch, Heidi Hautala**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 15 ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*15 ter. réitère la nécessité de soumettre les accords d'investissement avec les pays en développement à des études d'incidences sociales et environnementales; estime en particulier que les transactions foncières doivent reposer sur le consentement libre et préalablement informé des exploitants des terrains concernés et doivent systématiquement comporter des clauses de sauvegarde des droits de l'homme, assorties d'engagements clairs et contraignants quant aux activités des investisseurs, à l'emploi et au partage des*

*bénéfices;*

Or. en

## **Amendement 55**

**Patrizia Toia**

### **Projet de proposition de résolution**

#### **Paragraphe 16**

##### *Projet de proposition de résolution*

16. reconnaît que la réalisation de progrès en matière de nutrition infantile et maternelle et, plus généralement, de sécurité alimentaire, dépendra de la mise en œuvre de politiques efficaces et coordonnées dans plusieurs domaines, tels que le développement rural efficace et durable, les politiques d'utilisation des sols et de l'eau, la qualité des services de santé et des infrastructures sanitaires et d'approvisionnement en eau salubre, les pratiques appropriées de soins maternels et infantiles, la protection de la faune et de la flore marines, des autres écosystèmes et de la biodiversité, la réduction de la déforestation, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce dernier, la réduction des risques de catastrophes, la viabilité de la production et de la consommation, l'accès durable et sûr à l'énergie, le commerce, la pêche, l'inclusion sociale *et* l'emploi décent;

##### *Amendement*

16. reconnaît que la réalisation de progrès en matière de nutrition infantile et maternelle et, plus généralement, de sécurité alimentaire, dépendra de la mise en œuvre de politiques efficaces et coordonnées dans plusieurs domaines, tels que le développement rural efficace et durable, les politiques d'utilisation des sols et de l'eau, la qualité des services de santé et des infrastructures sanitaires et d'approvisionnement en eau salubre, les pratiques appropriées de soins maternels et infantiles, la protection de la faune et de la flore marines, des autres écosystèmes et de la biodiversité, la réduction de la déforestation, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce dernier, la réduction des risques de catastrophes, la viabilité de la production et de la consommation, l'accès durable et sûr à l'énergie, le commerce, la pêche, l'inclusion sociale, l'emploi décent, ***l'accès à des aliments riches en micronutriments et leur disponibilité au niveau local;***

Or. it

## **Amendement 56**

**Nirj Deva**

### **Projet de proposition de résolution**

#### **Paragraphe 17**

PE539.656v01-00

32/38

AM\1036546FR.doc



*Projet de proposition de résolution*

**17. invite la Commission et les États membres à intégrer la nutrition dans toutes leurs politiques de développement, de manière à la préserver et à la promouvoir, ainsi qu'à mettre en place une approche globale allant du niveau local à l'échelle mondiale;** demande au Conseil et à la Commission, le cas échéant, de faire de la nutrition un objectif prioritaire de développement dans le cadre des instruments de coopération au développement, notamment du 11<sup>e</sup> FED et du nouvel instrument de coopération au développement;

*Amendement*

17. demande au Conseil et à la Commission, le cas échéant, de faire de la nutrition un objectif prioritaire de développement dans le cadre des instruments de coopération au développement, notamment du 11<sup>e</sup> FED et du nouvel instrument de coopération au développement;

Or. en

**Amendement 57**  
**Ignazio Corrao**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Projet de proposition de résolution*

17. invite la Commission et les États membres à intégrer la nutrition dans toutes leurs politiques de développement, de manière à **la** préserver et à **la** promouvoir, ainsi qu'à mettre en place une approche globale allant du niveau local à l'échelle mondiale; demande au Conseil et à la Commission, le cas échéant, de faire de la nutrition un objectif prioritaire de développement dans le cadre des instruments de coopération au développement, notamment du 11<sup>e</sup> FED et du nouvel instrument de coopération au développement;

*Amendement*

17. invite la Commission et les États membres à intégrer la nutrition, **la sécurité alimentaire et l'agriculture durable** dans toutes leurs politiques de développement, de manière à **les** préserver et à **les** promouvoir, ainsi qu'à mettre en place une approche globale allant du niveau local à l'échelle mondiale; demande au Conseil et à la Commission, le cas échéant, de faire de la nutrition un objectif prioritaire de développement dans le cadre des instruments de coopération au développement, notamment du 11<sup>e</sup> FED et du nouvel instrument de coopération au développement;

Or. it

**Amendement 58**  
**Patrizia Toia**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Projet de proposition de résolution*

17. invite la Commission et les États membres à intégrer la nutrition dans toutes leurs politiques de développement, de manière à la préserver et à la promouvoir, ainsi qu'à mettre en place une approche globale allant du niveau local à l'échelle mondiale; demande au Conseil et à la Commission, le cas échéant, de faire de la nutrition un objectif prioritaire de développement dans le cadre des instruments de coopération au développement, notamment du 11<sup>e</sup> FED et du nouvel instrument de coopération au développement;

*Amendement*

17. invite la Commission et les États membres à intégrer la nutrition dans toutes leurs politiques de développement, de manière à la préserver et à la promouvoir, ainsi qu'à mettre en place une approche globale allant du niveau local à l'échelle mondiale, ***en élaborant un ensemble optimal de mesures, par exemple en matière de diversification du régime alimentaire, d'administration de compléments alimentaires, de bioenrichissement, d'accès à l'eau et aux infrastructures sanitaires et d'éducation à la nutrition***; demande au Conseil et à la Commission, le cas échéant, de faire de la nutrition un objectif prioritaire de développement dans le cadre des instruments de coopération au développement, notamment du 11<sup>e</sup> FED et du nouvel instrument de coopération au développement, ***ainsi que d'intégrer une démarche axée sur l'amélioration de la nutrition dans tous leurs programmes de développement, notamment dans les domaines de l'économie et de l'énergie***;

Or. it

**Amendement 59**  
**Patrizia Toia**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Projet de proposition de résolution*

18. souligne qu'il est nécessaire, pour renforcer l'efficacité des programmes de développement et d'urgence, de les associer étroitement pour prévoir et prévenir les crises alimentaires, contribuer à en limiter les conséquences et faciliter ensuite la reconstruction;

*Amendement*

18. souligne qu'il est nécessaire, pour renforcer l'efficacité des programmes de développement et d'urgence, de les associer étroitement pour prévoir et prévenir les crises alimentaires, contribuer à en limiter les conséquences et faciliter ensuite la reconstruction, ***en renforçant les systèmes alimentaires locaux et en soutenant l'acquisition de compétences et la mise en place de structures de transformation des produits alimentaires sur le terrain;***

Or. it

**Amendement 60**

**Maria Heubuch, Heidi Hautala**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 19**

*Projet de proposition de résolution*

19. demande aux autorités des pays en développement de créer un environnement favorable à une meilleure nutrition infantile par l'amélioration des politiques, de la coordination des stratégies et des plans nationaux relatifs à la nutrition avec les programmes d'aide, de la gouvernance et de la responsabilité envers leur population; encourage une amélioration de la transparence des budgets des pays en développement, notamment au moyen du suivi budgétaire, de manière à mieux apprécier le nombre et la qualité des projets de lutte contre la malnutrition;

*Amendement*

19. demande aux autorités des pays en développement de créer un environnement favorable à une meilleure nutrition infantile par l'amélioration des politiques, de la coordination des stratégies et des plans nationaux relatifs à la nutrition avec les programmes d'aide, de la gouvernance et de la responsabilité envers leur population; ***insiste sur la nécessité, à cette fin, de travailler en partenariat avec tous les acteurs du développement, en particulier les autorités locales et régionales et les organisations de la société civile;*** encourage une amélioration de la transparence des budgets des pays en développement, notamment au moyen du suivi budgétaire, de manière à mieux apprécier le nombre et la qualité des projets de lutte contre la malnutrition;

Or. en

**Amendement 61**  
**Nirj Deva**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***19 bis. souligne la nécessité de disposer de statistiques de meilleure qualité et mieux coordonnées sur la sous-alimentation et les carences en micronutriments, afin de mieux aménager les programmes d'intervention et de fournir une aide adéquate et utile aux pays concernés;***

Or. en

**Amendement 62**  
**Patrizia Toia**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

20. exhorte la Commission et les États membres à engager des ressources et des investissements financiers à long terme pour la nutrition en collaboration avec des acteurs tels que les agences des Nations unies, le G8 et le G20, les pays émergents, les organisations internationales et non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les organisations de la société civile et le secteur privé, ***ainsi qu'***à donner la priorité à la nutrition dans le cadre de moyens de financement innovants;

20. exhorte la Commission et les États membres à engager des ressources et des investissements financiers à long terme pour la nutrition en collaboration avec des acteurs tels que les agences des Nations unies, le G8 et le G20, les pays émergents, les organisations internationales et non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les organisations de la société civile et le secteur privé, à donner la priorité à la nutrition dans le cadre de moyens de financement innovants ***et en matière de standardisation, et à encourager la collecte régulière de données concernant la sous-alimentation et la malnutrition;***

Or. it

### Amendement 63

Maria Heubuch, Heidi Hautala

#### Projet de proposition de résolution Paragraphe 20

##### *Projet de proposition de résolution*

20. exhorte la Commission et les États membres à engager des ressources et des investissements financiers à long terme pour la nutrition en collaboration avec des acteurs tels que les agences des Nations unies, le G8 et le G20, les pays émergents, les organisations internationales et non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les organisations de la société civile et le secteur privé, ainsi qu'à donner la priorité à la nutrition dans le cadre de moyens de financement innovants;

##### *Amendement*

20. exhorte la Commission et les États membres à engager des ressources et des investissements financiers à long terme pour la nutrition en collaboration avec des acteurs tels que les agences des Nations unies, le G8 et le G20, les pays émergents, les organisations internationales et non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les organisations de la société civile et le secteur privé, ainsi qu'à donner la priorité à la nutrition dans le cadre de moyens de financement innovants; ***précise que les investissements financiers dans l'alimentation ne doivent pas hypothéquer l'existence des petites et moyennes exploitations et doivent respecter les droits fonciers, de fermage et d'usage des petits agriculteurs, ainsi que l'accès des communautés locales aux ressources naturelles;***

Or. en

### Amendement 64

Patrizia Toia

#### Projet de proposition de résolution Paragraphe 20 bis (nouveau)

##### *Projet de proposition de résolution*

##### *Amendement*

***20 bis. demande à la Commission et aux États membres de transposer dans la législation de l'Union et les législations nationales les codes de conduite non contraignants, tels que le code international de commercialisation des***

*substituts du lait maternel et les recommandations de l'OMS;*

Or. it

**Amendement 65**  
**Patrizia Toia**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*20 ter. exhorte la Commission à collaborer avec les États qui participeront à l'Expo 2015 pour lancer une initiative commune à partir du thème "Nourrir la planète – Énergie pour la vie", qui aboutirait à des engagements et à des objectifs contraignants de lutte contre la faim et la sous-alimentation, ainsi qu'à la définition de stratégies globales, allant de l'agriculture à la coopération;*

Or. it